



Communiqué de presse
20 juin 2018

Plan mercredi : une nouvelle étape commence

Annoncé une première fois en novembre 2017, le plan mercredi vient de faire l'objet d'une présentation détaillée, ce mercredi 20 juin.

Les signataires de ce communiqué se félicitent que l'Etat soit à l'initiative d'une nouvelle démarche de développement de la qualité de l'action éducative locale passant par l'organisation d'accueils de loisirs le mercredi et leur inscription dans un projet éducatif territorial. Ils saluent les annonces portant sur un soutien accru de la CNAF aux activités périscolaires et sur le maintien du fonds de soutien pour les collectivités restant à quatre jours et demi.

Nous partageons l'enjeu du ministère de concerner le plus grand nombre d'enfants et de familles dans un accueil éducatif de qualité. L'intégration du Plan Mercredi dans le projet éducatif territorial est de nature à rassembler à l'échelle de la commune, tous les acteurs éducatifs autour de projets partagés (l'école, les parents d'élèves, les associations, les collectivités locales, et les premiers concernés à savoir les enfants ...)

Mais cela nécessite désormais un travail important de mobilisation, de construction d'un contenu robuste et d'une bonne articulation entre les acteurs. En effet, ce plan ne peut pas se résumer à un financement supplémentaire. Taux d'encadrement, qualification des animateurs ou encore engagements pris sur la base de la Charte Qualité proposée par le ministère sont autant d'éléments incontournables d'un accueil de loisirs de qualité.

L'implication de tous et l'action conjointe des réseaux de collectivités, des services de l'Etat et des fédérations d'éducation populaire, sera nécessaire à la réussite de ce plan et sera rendue possible par la mise en place d'instances de suivi aux échelles départementale et nationale.

Cependant, cette annonce tardive complexifie quelque peu la mise en place des projets par les organisateurs de centres de loisirs qu'ils soient municipaux ou associatifs pour la prochaine rentrée scolaire, ainsi que la signature de la nouvelle génération de projets éducatifs territoriaux. Elle appelle par ailleurs des précisions sur les nouvelles normes d'encadrement adaptées pour les futures collectivités labellisées.